

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 12 (1920)  
**Heft:** 11

**Rubrik:** Les congrès internationaux

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Les Congrès internationaux

### Le Congrès international de l'industrie de l'habillement

Ce congrès s'est tenu à Copenhague, du 15 au 18 août. Pour la première fois, les chapeliers et les pelletiers y avaient été invités, mis ils ne se firent point représenter.

Les Etats-Unis avaient envoyé 4 délégués, la Belgique 2, le Danemark 10, l'Allemagne 3, l'Angleterre 3, la France 2, la Hollande 4, l'Autriche allemande 1, la Suède 2, la Tchéco-Slovaquie et la Suisse chacune 1. Le nombre des adhérents représentés s'élevait à 840,000.

Ce congrès avait été précédé d'une conférence préparatoire qui avait eu lieu à Amsterdam, les 11 et 12 décembre 1919, et avait réussi à rétablir les liens rompus par la guerre. La réunion de Copenhague avait pour but de renforcer et d'élargir l'organisation internationale et discuter les nouveaux statuts.

La cotisation a été fixée à 6 cents hollandais (fr. 0,126) payés au change d'avant-guerre, par membre et par an. Un organe officiel paraîtra tous les trois mois en français, anglais et allemand. Les statuts prévoient également des dispositions relatives au recrutement, les secours de grève, les accords relatifs au passage d'une organisation dans l'autre, l'émigration des ouvriers.

Le bureau international a été composé d'un délégué du Danemark, de la France, de la Tchéco-Slovaquie, des Etats-Unis, de l'Allemagne et de la Hollande. Van der Heeg, de la Hollande, a été confirmé comme secrétaire international.

Le congrès s'est aussi occupé de la suppression du travail à domicile; la résolution suivante fut adoptée à l'unanimité:

« Le congrès . . . déclare que les conditions de travail d'une partie des ouvriers et ouvrières à domicile ont été améliorées grâce à l'influence croissante des syndicats, et que les efforts de ces organisations pour aboutir à une réglementation légale du travail à domicile ont été suivis d'effet dans divers pays.

Le congrès est d'avis que la méconnaissance de cette suppression ferait tort aux travailleurs et rétablirait des formes d'exploitation rétrogrades, parce que:

1. Elle empêche l'établissement de conditions favorables pour les travailleurs;
2. elle rend impossible l'introduction d'une réglementation du temps de travail;
3. elle entraîne souvent la confection des objets d'habillement dans les locaux malsains et comporte, par suite, des dangers pour la vie et la santé des producteurs aussi bien que des consommateurs;
4. elle provoque à certains moments le surmenage et à d'autres le chômage;
5. elle enrayer l'éducation professionnelle des travailleurs aussi bien que le progrès technique.

Le congrès assigne pour devoir aux organisations affiliées d'imposer aux entrepreneurs l'édification d'ateliers ou de fabriques et de soutenir ces revendications par tous les moyens de lutte syndicale.

Il attend de la législation de tous les pays, où cette question n'est pas encore réglée, un règlement légal d'après l'exemple des autres contrées.

Le congrès déclare que la rétribution du travail selon le temps est la meilleure forme de rémunération et que sa réalisation doit, par suite, être poursuivie dans tous les pays.

Là où présentement la possibilité d'introduire ce système n'existe pas encore, des tarifs aux pièces pourront être établis qui comporteront un salaire minimum tel qu'il assure l'existence du travailleur. Les tarifs aux

pièces doivent être établis de manière que pour chaque travail soit déterminé le temps nécessaire, pour que soit garanti à l'ouvrier un salaire hebdomadaire minimum.

Dans la rétribution du travail, hommes et femmes doivent être traités de la même manière, sans distinction.»

Le congrès s'est, en outre, prononcé en faveur des fédérations d'industrie, tant pour la confection et la chemiserie que pour les chapeliers, casquettiers et fourreurs.

### Le Congrès international des travailleurs de la terre

Du 17 au 20 août s'est tenu à Amsterdam le premier congrès des ouvriers de la terre. Deux millions de membres étaient représentés par 21 délégués. L'Angleterre en compte 330,000, l'Ecosse 30,000, l'Allemagne 780,000, la Suède 20,000, le Danemark 30,000, l'Autriche allemande 51,000, la Belgique 1700, l'Italie 845,600 et la Hollande 15,500. Le représentant des 16,000 ouvriers de Tchéco-Slovaquie ne put pas arriver à cause des difficultés de passe-port. Manquaient en outre, la France (30,000 membres), Pologne et Espagne.

Le congrès a décidé la création d'une *Fédération internationale des ouvriers de la terre*. Les statuts qui furent longuement discutés, lui donnent comme but de grouper les organisations syndicales des travailleurs de l'agriculture, des forêts et des jardins, de défendre et de promouvoir les intérêts syndicaux et sociaux de ses membres et de mener, quand les circonstances l'exigeront, toute action nationale et internationale pour aider le prolétariat en lutte et lui rendre effective la solidarité.

Un comité de 5 membres a été élu pour diriger la fédération. Il est composé de la Hollande, de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne et de la Scandinavie. Le représentant hollandais remplissant le rôle de secrétaire, le siège de la fédération est fixé à Amsterdam.

La question de la socialisation de l'agriculture provoqua une controverse développée sur les possibilités que possède chaque pays de passer à la ferme d'exploitation collective.

En principe, tous les délégués furent d'accord sur le retour du sol à la collectivité.

Le comité exécutif a été chargé de rassembler auprès de toutes les associations adhérentes tous les renseignements possibles relativement à l'agriculture, en les priant de fournir des rapports sur la méthode qu'ils jugent la meilleure pour aboutir à la socialisation de terre dans leurs pays respectifs.

### Le Congrès international des ouvriers sur métaux

Le 8<sup>me</sup> congrès international des ouvriers sur métaux a tenu ses assises à Copenhague du 20 au 26 août. 49 délégués y représentaient 11 pays avec 16 organisations et 2,168,307 membres. Le Bureau international du travail était représenté par un délégué envoyé de Genève pour suivre le congrès.

Les pays représentés étaient l'Allemagne, l'Autriche, la Hongrie, la Norvège, la Suède, la Tchéco-Slovaquie, la Belgique, la France, le Danemark, la Hollande et la Suisse. Différentes circonstances ont empêché les délégués d'Amérique, d'Angleterre, d'Italie et du Luxembourg à assister au congrès.

L'idée prédominante chez tous les délégués fut dès le début de renforcer l'organisation internationale. Cette idée s'exprima en particulier dans la résolution sur la situation mondiale actuelle. Cette résolution condamne la guerre et signale au prolétariat l'injuste paix impérialiste de Versailles qui apporta la preuve que la guerre est incapable de libérer la classe ouvrière ou

de résoudre les problèmes sociaux. Le congrès invite les ouvriers sur métaux de tous les pays à empêcher les guerres futures en refusant de se prêter à la fabrication de munitions ou d'engins de guerre.

Diverses mesures touchant à l'organisation de la fédération furent prises en vue de faciliter le travail en commun de ses adhérents. Le secrétariat fut transféré de Stuttgart en Suisse. Le congrès désigna en outre un comité exécutif de quatre membres et décida la nomination d'un secrétaire permanent. Le camarade Conrad Ilg remplira provisoirement cette fonction jusqu'au prochain congrès qui aura lieu en 1921.

Dans une résolution, le congrès déclare que le devoir des organisations affiliées est d'agir pour que les principes contenus dans la convention internationale du travail de Washington soient insérés avant le 1er juillet 1921 dans le régime légal de chaque pays et de s'opposer par tous les moyens aux dérogations qui auraient pour objet de prolonger indéfiniment la journée de 8 heures, en violation du principe même de cette réforme.

Après que le camarade Merrheim, de France, eut remercié le camarade Schlicke, de Stuttgart, pour les services rendus comme secrétaire international et déclaré qu'en déplaçant le siège du secrétariat, le congrès n'a eu en vue que la reconstitution de l'Internationale, et fait appel à tous pour développer ensemble dans un esprit de solidarité et de confiance mutuelles la puissance de l'Internationale, le congrès fut clôturé.

### Le Congrès international des peintres

Le 10 septembre se sont réunis à Stuttgart, pour la première fois depuis 9 ans, les représentants des organisations des peintres. Le Danemark, l'Autriche, la Suède et la Suisse avaient chacun 1 délégué, l'Allemagne 4 et la Hollande 2.

Le rapport du secrétaire international Streine, président de l'Union allemande, fut adopté à l'unanimité. Divers rapports de délégués furent communiqués sur l'état de l'organisation dans leurs différents pays. Dans la plupart de ces pays des contrats collectifs furent conclus. La journée de huit heures a été introduite dans tous les pays, sauf en Suisse. Les délégués adoptèrent une résolution insistant sur l'importance de cette réforme qu'il faut défendre énergiquement contre les attaques de la réaction.

Le camarade *Jensch* (Hollande) présenta un rapport sur la *tactique syndicale*, mettant au premier plan la lutte contre le capitalisme et le militarisme et préconisant la grève générale en cas de guerre. Il combattit le point de vue du délégué suisse qui préconisait le *tout ou rien?* qu'il ne pourrait en aucun cas partager.

Après une discussion sur la création de *coopératives de production*, de la *socialisation*, des *maladies professionnelles* et des *accidents*, une résolution, invitant les membres à engager une lutte contre le régime économique actuel, fut adoptée à l'unanimité.

La fusion de l'Internationale des peintres avec l'Internationale du bâtiment fut adoptée en principe, mais sous certaines conditions d'autonomie, laissant les moyens aux groupes de la corporation de se tenir en rapport, pour des buts corporatifs, avec les groupes encore indépendants. Le camarade *Streine*, de *Hambourg*, fut unanimement confirmé comme secrétaire international.

### Le Congrès international des relieurs

Il s'est ouvert le 28 septembre à Berne. 12 pays et 14 organisations étaient représentés; les délégués au nombre de 27 représentaient 213,950 syndiqués, soit:

La Belgique	avec 4,600 membres	1 délégué
Le Danemark	» 3,500	» 1 »
L'Allemagne	» 87,000	» 5 »
L'Angleterre		
Union of Bookb	» 24,000	» 2 »
Union of Print	» 58,000	» 1 »
L'Italie	» 14,000	» 3 »
La Hollande	» 3,050	» 2 »
La Norvège	» 1,700	» 1 »
L'Autriche	» 5,200	» 1 »
La Suède	» 3,300	» 1 »
La Suisse	» 1,800	» 6 »
La Tchéco-Slovaquie		
Siège de Prague	» 2,100	» 1 »
Siège de Reichenberg	» 1,100	» 1 »

L'ordre du jour prévoyait: 1. Rapport du secrétaire international et discussion. 2. Reprises des relations internationales. 3. Discussion des propositions reçues. 4. Désignation du siège de l'Internationale et du secrétaire.

Le secrétaire international Haucisen, de Berlin, rapporta sur l'activité du secrétariat. La guerre rendit presque tout travail impossible, le fait que la plupart des organisations cessèrent le paiement de leur cotisation y contribua aussi. L'activité du secrétariat fut vivement critiquée et les délégués firent un rapport sur la situation de leur organisation. Tous furent d'accord pour reprendre au plus vite les relations internationales. Les organisations représentées donnèrent unanimement leur adhésion à l'Internationale reconstituée. La situation financière du secrétariat fut réglée de cette façon: pour 100 membres masculins, il est perçu de chaque pays 2 heures de salaire dans la classe la plus élevée et pour 100 membres féminins 1 heure.

Le congrès renvoya à l'examen du nouveau secrétaire la question de l'*unification du service de placement* et la création d'un *fonds de grève international obligatoire*. Une proposition de la délégation italienne recommandant la fusion des organisations des arts graphiques fut adoptée à l'unanimité. La Suisse fut désignée à l'unanimité pour recevoir le siège de la nouvelle internationale des relieurs et le camarade *Hochstrasser* nommé secrétaire.



### Le Congrès extraordinaire de la C. G. T. de France

La cité que Jeanne d'Arc a rendu célèbre doit à sa situation centrale d'avoir été choisie pour y tenir les assises de la C. G. T. Jolie ville, très propre, Orléans n'est pas une cité industrielle, mais plutôt une ville bourgeoise qui rappelle assez, par sa population, la ville de Neuchâtel. On y trouve comme dans celle-ci une Rotonde, un Mail. Sise au bord de la Loire, au milieu d'une riche campagne, elle est le centre commercial du Département du Loiret.

C'est près de la cathédrale, un pur chef-d'œuvre de style gothique, que se tint le congrès, dans la grande salle des fêtes. Il était patiemment attendu de chacun. Dès le début on eut l'impression que les tendances allaient se heurter violemment. Depuis les grèves de mai, qui aboutirent, comme on sait, à un désastre, les attaques n'avaient cessé contre le bureau confédéral, accusé des pires trahisons, sans que jamais aucune preuve n'ait été apportée. La minorité, qu'inspire Moscou, allait parler sans doute, et chacun attendait.

L'ordre du jour prévoyait: une discussion sur le rapport moral, l'orientation syndicale, la révision des statuts et le rapport financier. Mais, seules les deux premières questions purent être débattues durant les 7 jours que dura le congrès. 2225 syndicats étaient repré-